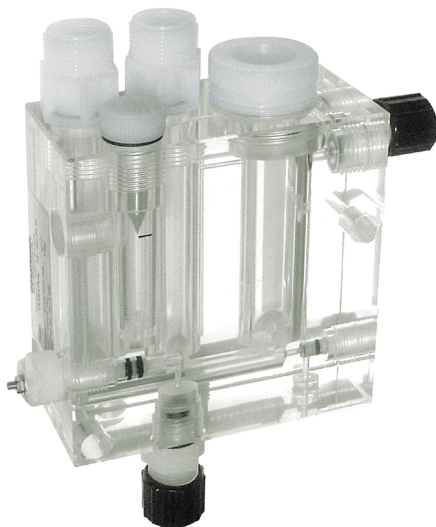


Support pour capteurs ampérométriques CHAMBRES DE MESURE



DF21-H

- Pour capteurs ampérométriques et/ou électrodes pH, rH, conductivité
- 5 paramètres maxi : Cl, pH, rH, H₂O₂, O₃
- Pression de service jusqu'à 6 bar
- Température de service jusqu'à 80 °C
- Contrôle de débit
- Réglage de débit par vanne pointeau
- Vanne d'échantillonnage

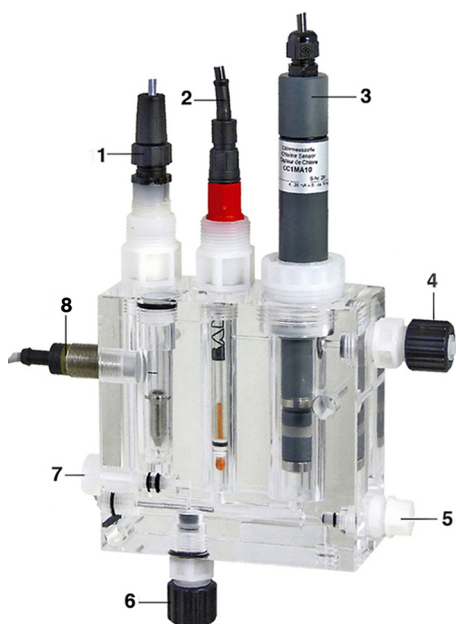
DESCRIPTION

La chambre de mesure garantit le bon fonctionnement et le montage simple. Nos chambres de mesure, adaptées à tous nos capteurs ampérométriques et électrodes pH - rH, comportent une vanne de réglage manuel et peuvent recevoir un détecteur de débit.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Possibilités de montage	Jusqu'à 2 capteurs ampérométriques Ø 25 pour ; Chlore, Dioxyde de chlore, Ozone, Peroxyde d'hydrogène, Acide peracétique et jusqu'à 3 électrodes PG 13,5
Plage d'utilisation	De 2 à 12 pH
Plage de débit d'entrée	De 30 à 100 l/h (40 l/h, recommandée)
Vanne de réglage	Type pointeau
Contrôle de débit	Par détecteur inductif
Chambres de mesure (Matériau)	PMMA (polyméthacrylate de méthyle)
Raccords (Matériau)	PVDF

Conformité CE : L' appareil satisfait aux exigences légales des Directives Européennes en vigueur.



1	Électrode pH - rH ou conductivité
2	Électrode pH - rH ou conductivité
3	Capteur ampérométrique
4	Sortie de l'eau
5	Vanne d'échantillonnage
6	Entrée de l'eau
7	Vanne de réglage du débit
8	Contrôle d'absence de débit

CODES ET RÉFÉRENCES

Code	Référence	Capteurs Ø 25	Électrodes PG 13,5	P maxi	T° maxi
194 807	DF01-H	1 capteur	---	6 bar	80 °C
194 808	DF20-H	---	2 électrodes		
194 809	DF21-H	1 capteur	2 électrodes		
Détecteur inductif de débit avec 2 m de câble					
194 831	P1-NPN	Détecteur NPN pour BAMOPHAR 194 & NEONCONTROL			
194 832	P2-SEPR	Détecteur SEPR pour DOSACONTROL DCW 100			

BAMO MESURES

22, Rue de la Voie des Bans · Z.I. de la gare · 95100 ARGENTEUIL

Tél. +33 (0)1 30 25 83 20 Site www.bamo.fr

Fax +33 (0)1 34 10 16 05 Mél. info@bamo.fr

Support pour capteurs
ampérométriques
CHAMBRES DE MESURE

07-06-2023

D-193.95-FR-AE

CL

193-95/1